

CONVENTION DE PARTENARIAT DU POLE DE LA FINANCE SOLIDAIRE DANS LE NORD – PAS-DE-CALAIS

Entre autonomie & solidarité, Société Anonyme coopérative de capital risque solidaire, dont le siège est située 146 rue Nationale, 59000 LILLE, représentée par Stéphane VAN DEN BULKE, président du Conseil de Surveillance,

Entre la Caisse Solidaire, Société anonyme coopérative financière à capital variable au capital minimum de 2.290.000 Euros, dont le siège est situé 3, Contour Saint-Martin, 59100 ROUBAIX, représenté par Patrice DUTHOIT, président,

Entre La Nef, Société anonyme coopérative financière à capital variable dont le siège est situé 114 boulevard du Onze Novembre 1918, 69626 VILLEURBANNE Cedex, représentée par Vincent LAGALAYE, délégué régional,

Et l'association dénommée Association des cigales du Nord et du Pas-de-Calais, régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 81 bis rue Gantois, 59000 LILLE, représentée par sa présidente, Claudine BARIDEAU, désignée ci-après les cigales,

(descriptif de chaque structure en annexe)

Préambule

Aujourd'hui encore plus qu'hier, la crise économique et financière illustre que les valeurs défendues par la finance solidaire sont aux antipodes des démarches qui fragilisent les grands équilibres. Dans un contexte d'incertitudes, les individus adoptent des réflexes du «chacun pour soi», ils parient sur des valeurs virtuelles des entreprises, spéculent sur des mouvements de capitaux de plus en plus rapides et à l'autre bout du monde.

Les partenaires engagés dans cette action ont une histoire commune : des citoyens impliqués dans le développement de leur région, dans la lutte contre le chômage et les exclusions, porteurs de valeurs et de pratiques de solidarité. Ils ont créé des outils à dimension humaine pour répondre à un **double besoin** : besoin de sens et d'éthique (une épargne solidaire) et besoin de financement pour la création et le développement d'activités génératrices d'emploi.

Ces partenaires font la promotion d'un nouveau mode de relations économiques (en particulier financières) au sein de la société, en donnant une place prépondérante à l'éthique, à l'exercice de la responsabilité et à l'intérêt pour l'autre. Ils optent pour une société qui base l'économie sur l'être et non sur l'avoir et agissent au sein de la société pour que l'argent relie les personnes.

Par leurs activités, les partenaires proposent :

- de mobiliser et responsabiliser les personnes dans la gestion de leur épargne et dans la vie économique locale ;
- de pratiquer la transparence dans la circulation de l'argent et dans son emploi ;
- de privilégier les activités orientées vers l'intérêt commun et non vers des intérêts particuliers ;
- de faire émerger une gouvernance participative en impliquant le plus grand nombre de personnes ;
- d'oser innover en terme de richesse (solidarité, fraternité, coopération, bénévolat...).

Ces partenaires choisissent de mutualiser leurs actions afin de développer la finance solidaire par la mise en place d'un Pôle Finance Solidaire.

Des objectifs généraux sont partagés :

- Favoriser la création d'activités et d'emplois par le soutien aux porteurs de projet ;
- Développer une économie plus solidaire durable ;
- Favoriser la citoyenneté économique ;
- Contribuer à lutter contre les discriminations (zones et publics défavorisés).

Article 1

Objet de la convention

1. Développer ensemble la finance solidaire

Les partenaires s'engagent à :

1. Communiquer sur notre partenariat ;
2. S'informer réciproquement de l'évolution des produits et des services de leur structure ;
3. Porter dans le cadre de mutualisation des actions qui concernent au minimum deux partenaires ;
4. Favoriser le développement d'un mouvement de la finance solidaire et une présence commune des finances solidaires dans des salons, développer des synergies ;
5. A tout mettre en oeuvre pour accroître la collecte d'épargne et les financements pour la création et le développement d'entreprises plus solidaires dans la Région Nord – Pas-de-Calais.

2. Définir un mode opératoire

Les partenaires s'inscrivent dans une dynamique de Pôle Finance Solidaire.

L'association des cigales s'engage à coordonner une présence sur les territoires. Elle est conditionnée à l'accompagnement financier des collectivités ou de privés.

2



Le pôle a pour mission :

- Le développement de l'épargne solidaire

Créer du lien entre les épargnants et les entrepreneurs.

Sensibiliser les épargnants particuliers ou personnes morales (monde associatif, comités d'entreprises, collectivités...) à l'épargne solidaire et aux spécificités des partenaires du pôle.

Développer la notoriété des acteurs du pôle.

Développer l'épargne collectée (clubs cigales, souscriptions –parts sociales, comptes à terme, livrets-).

- Le développement des projets et des entreprises

Rendre visible les entreprises financées et accompagnées par les acteurs du pôle de la Finance Solidaire et créer du lien entre eux.

Communiquer auprès des prescripteurs de la création d'entreprise et directement auprès des porteurs de projet.

Accueillir et orienter des porteurs de projet vers la ou les structures adaptées au besoin.

Développer l'intervention dans les entreprises en capital, apports avec droit de reprise aux associations et apports en comptes courants, prêts.

Optimiser l'accompagnement post-crétion.

- La concertation et le suivi

Définir un plan d'actions annuel et rechercher les moyens pour la mise en oeuvre.

Réaliser le suivi des actions par territoire.

Établir les objectifs, en assurer le suivi sur l'épargne et sur les investissements.

Évaluer la coopération au sein du Pôle Finance Solidaire.

3. Accompagner la mise en oeuvre

Les partenaires s'engagent à :

- participer à des rencontres publiques et réunions les concernant ;
- informer par le biais d'outils adaptés, des démarches effectuées et des contacts pris ;
- appuyer le développement des structures partenaires en développant des actions répondant aux attentes mutuelles.

Article 2

Durée de la convention

La présente convention est conclue à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une période d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

3

Article 3

Modalités de coopération

L'association des cigales est porteuse du projet de développement des finances solidaires dans la région Nord – Pas-de-Calais dans lequel les partenaires s'engagent. L'association des cigales assurera la transparence sur le financement et le déroulement de l'action. Les partenaires s'engagent à participer au comité de pilotage politique qui se réunit deux à trois fois par an, au comité technique (4 à 6 par an) et aux actions mises en oeuvre conformément au plan d'actions annuelles.

Article 4

Évaluation

L'évaluation portera en premier lieu sur les résultats qualitatifs et quantitatifs de l'action décrite à l'article 1er et par territoire, mais aussi sur l'impact des actions ou des interventions, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général, et sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention.

Article 5

Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Lille, le 14 janvier 2011

Stéphane VAN DEN BULKE
autonomie & solidarité

Patrice DUTHOIT
Caisse Solidaire

Vincent LAGALAYE
La Nef

Claudine BARIDEAU
Association des cigales

ANNEXE : Présentation de l'association des cigales du Nord et du Pas-de-Calais

Nom : Association des cigales du Nord et du Pas-de-Calais

Date de création : 26 avril 1989

Adresse : 81 bis rue Gantois 59000 LILLE

Objet statutaire : contribuer au développement d'une société plus solidaire et d'un développement durable ; participer au développement économique en encourageant la création, la reprise et le développement d'entreprises ainsi que le développement local par la promotion des clubs cigales.

Actions principales : développement de la finance solidaire (épargne-projet) par les clubs d'investisseurs.

Nom de la présidente : Claudine BARIDEAU

Instance de gouvernance : Conseil d'administration

Lien statutaire entre la structure et les autres structures du Pôle Finance Solidaire :
Deux postes au conseil d'administration sont réservés aux membres du pôle de la Finance Solidaire.
L'association des cigales est présente au conseil de surveillance d'A & S et de la Caisse Solidaire et membre du comité éthique de la Caisse solidaire.

Zone d'impact : Nord - Pas-de-Calais

Nombre d'épargnants, personnes physiques en région : 625

Nombres d'épargnants, personnes morales en région : 3

Nombre d'entreprises en portefeuille en région : 182
et montant du portefeuille (kal et cc) : 372 508 €

Plus de 90 % d'activités dans la région : oui

Entre 10 % et 90 % d'activités dans la région : non

Moins de 10 % dans la région : non

Nombre de salarié(s) en région Nord – Pas-de-Calais : 7

Nombre équivalent temps plein en région Nord – Pas-de-Calais : 6,5

Nombre de bénévoles impliqués en région pour la structure : 60

Lien avec d'autres structures régionales, nationales ou internationales : Fédération des cigales, APES (Acteurs pour une économie solidaire).

Agrément entreprise solidaire.

5



ANNEXE : Présentation d'autonomie & solidarité

Nom : **autonomie & solidarité**

Date de création : 18 février 1991

Adresse : 146 rue Nationale 59000 LILLE

Objet statutaire :

La société a pour objet d'offrir à ses associés une affectation de leur épargne à des investissements et selon des modalités qui soient en cohérence avec leurs principes éthiques en prenant toutes participations dans des sociétés dans le Nord-Pas-de-Calais, en vue de favoriser la création et le développement d'entreprises en général de petites tailles, apportant des biens et des services nécessaires et créant des emplois.

Actions principales :

Nom du président : Stéphane VAN DEN BULKE

Instance de gouvernance : Conseil de Surveillance

Lien statutaire entre la structure et les autres structures du Pôle Finance Solidaire : Partenaires

Zone d'impact : Nord -Pas-de-Calais pour le financement d'entreprises, international pour la collecte d'épargne

Nombre d'épargnants, personnes physiques en région : 2 068 au 30/06/2010

Nombres d'épargnants, personnes morales en région : 257 au 30/06/2010

Nombre d'entreprises en portefeuille en région : 92
et montant du portefeuille (kal et cc) : 2 800 000 €

Plus de 90 % d'activités dans la région : **oui**

Entre 10 % et 90 % d'activités dans la région : **non**

Moins de 10 % dans la région : **non**

Nombre de salarié(s) en région Nord – Pas-de-Calais : 0 chez A&S et 3 chez AES

Nombre équivalent temps plein en région Nord – Pas-de-Calais : 0

Nombre de bénévoles impliqués en région pour la structure : 90

Lien avec d'autres structures régionales, nationales ou internationales : Adhérent de FINANSOL

ANNEXE : Présentation de la Caisse Solidaire

Nom : Caisse Solidaire Nord Pas-de-Calais

Date de création : 9 octobre 1997

Adresse : 15 rue de la poste 59100 ROUBAIX

Objet statutaire : Collecte de dépôts auprès d'épargnants solidaires pour accorder des crédits favorisant la création d'emplois et/ou les activités à finalité sociale, environnementale ou culturelle dans Pas-de-Calais.

Actions principales : Prêts et dépôts solidaires en parts sociales, comptes à terme, livrets solidaires.

Nom du président : Patrice DUTHOIT

Nom du directeur général : Philippe VASSEUR

Instance de gouvernance : conseil d'administration et comité éthique

Zone d'impact : Nord Pas-de-Calais

Nombre de sociétaires et d'épargnants : 1 720

Nombre d'entreprises ayant un encours : 54

et montant des encours : 806 715 €

Plus de 90 % d'activités dans la région : oui

Entre 10 % et 90 % d'activités dans la région : non

Moins de 10 % dans la région : non

Nombre de salariés en région Nord – Pas-de-Calais : 5

Nombre équivalent temps plein en région Nord – Pas-de-Calais : 4,1

Nombre de bénévoles impliqués en région pour la structure : 0

Lien avec d'autres structures régionales, nationales ou internationales :

- Adhérent fondateur des Banques Éthiques et Alternatives (FEBEA)
- Etablissement associé au Crédit Coopératif
- Agréé FINANSOL

Détention de l'Agrément Entreprise Solidaire.

ANNEXE : Présentation de la NEF

Nom : La Nef

Date de création : 1988

Adresse : 114 bd du 11 Novembre 1918 69626 Villeurbanne Cedex

Objet statutaire : « La société financière a pour objet, en se conformant aux dispositions légales et réglementaires, d'organiser et de développer, dans un esprit de fraternité et à des fins d'utilité sociale les relations financières entre ses membres, personnes physiques ou morales, en rendant plus consciente la circulation de l'argent ».

Actions principales :

- Collecte d'épargne par le biais des parts de capital, de comptes courants et de comptes de dépôt.
- Financement sous forme de prêts bancaires d'entreprises et associations à forte plus-value sociale, environnementale ou culturelle.

Nom des présidents du Conseil de Surveillance : Philippe Leconte / du Directoire : Jacky Blanc

Instance de gouvernance : Conseil de surveillance + directoire (+ comité d'éthique)

Lien statutaire entre la structure et les autres structures du Pôle Finance Solidaire : Partenariat avec la fédération des Cigales sur le Compte Épargne Insertion

Zone d'impact : France métropolitaine

Nombre de sociétaires, personnes physiques en région : 365

Nombre de sociétaires, personnes morales en région : 91

Nombre total de sociétaires en région au 31/12/09 : 456

Nombre d'entreprises en portefeuille en région : 28

Nombre de prêts totaux en région encore actifs : 34

Plus de 90 % d'activités dans la région : non

Entre 10 % et 90 % d'activités dans la région : non

Moins de 10 % dans la région : oui

Nombre de salarié(s) en région Nord – Pas-de-Calais : 1 salarié

Nombre équivalent temps plein en région Nord – Pas-de-Calais : 0,25 ETP

Nombre de bénévoles impliqués en région pour la structure : 1 actif

Lien avec d'autres structures régionales, nationales ou internationales :

- Partenariats comptes épargne : Accueil Paysan, Fédération des Cigales, Réseau Cocagne, Fondation Raoul Follereau, Nature & Progrès, FNAB, Réseau Sortir du Nucléaire, Association la Nef, etc.
- Partenariats crédits : Biocoop, Terre de Liens, Enercoop, Solira, etc.

8 / 8

